

Enfin, Maffei nous apprend qu'au *Museum Kircherianum* il existe un râcloir en bronze portant ces mots : SVB ASCIA P.

Il semble assez difficile de trouver un sens religieux à ces citations, et surtout à la dernière.

Dans l'épithaphe d'une tombe, il y avait deux choses qu'il ne faut point confondre : l'hommage rendu aux dieux mânes sous la protection desquels la tombe était naturellement placée, et la dédicace SVB ASCIA. Par l'invocation aux dieux mânes et la forme du tombeau, surtout lorsqu'il avait celle d'un autel, le monument se trouvait sous la protection de ces terribles divinités, et devenait inviolable. Toute profanation de la tombe était un acte coupable aux yeux des dieux infernaux et appelait un châtimement de leur part. C'est pour n'avoir pas saisi la différence qui existe entre l'invocation aux dieux mânes et la dédicace SVB ASCIA concernant le défunt seulement, que l'on a regardé le SVB ASCIA DEDICARE comme une cérémonie religieuse mettant le tombeau sous la protection des divinités infernales (1).

Remarquons en effet, que les deux formules ne sont jamais réunies, mais toujours séparées par les noms, titres, fonctions et qualités de celui à qui le tombeau est dédié, et que la consécration *diis manibus* est placée au commencement en très-grosses lettres, tandis que la dédicace SVB ASCIA se trouve presque toujours à la fin (2), souvent en très-petits caractères et même en abrégé. Une étude sérieuse de nos monuments épigraphiques démontrera la vérité de ce que nous constatons ici.

Tout cela doit nous faire comprendre que DEDICARE

(1) *Aram posuit et sub asciâ dedicavit.* Mabill.

(2) On peut citer un ou deux exemples de la dédicace dans le courant de l'inscription.